

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



GESTION FLEXIBLE 0-70 M

ISIN : FR0012817609

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

▪ **Classification de l'OPCVM** : Diversifié

▪ **Description des objectifs et de la politique d'investissement**

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le ratio rendement/risque sur la base d'une allocation stratégique composée de stratégies actions jusqu'à 70%, mais également de stratégies obligataires et monétaires. La définition de l'allocation stratégique et des déviations tactiques reposent sur un processus de gestion totalement discrétionnaire fondé sur 3 piliers :

- Un pilier macroéconomique constitué par l'analyse des données mondiales disponibles en temps réel qui constitue le cœur du positionnement de la gestion,
- Un pilier quantitatif qui regroupe 3 modèles propriétaires offrant une vision objective des marchés, et qui génèrent des signaux permettant de piloter l'exposition globale aux actifs risqués,
- Un pilier de sélection de stratégies et de gérants, experts sur leur classe d'actifs et capables de générer de manière consistante une surperformance par rapport aux indices. La sélection suit une approche qualitative et quantitative.

▪ **Caractéristiques essentielles**

Stratégies utilisées : L'OPCVM est construit à partir d'une gestion réactive qui évolue en fonction des anticipations de marché sur la base d'une allocation stratégique déterminée ci-dessous :

Allocation stratégique de l'OPCVM

Classe d'actifs	Allocation minimum	Allocation maximum
Stratégies directionnelles actions	0%	70%
Stratégies obligataires et monétaires	0%	110%
Stratégies de performance absolue	0%	110%

La typologie des différentes stratégies utilisées se décompose en :

- Stratégies directionnelles actions : les investissements en actions concernent tous les types de capitalisations boursières ainsi que tous les styles de gestion. Néanmoins, des stratégies de couverture en dérivés pourront être utilisées.
- Stratégies obligataires et monétaires : la poche taux est dynamisée par des investissements obligataires, des emprunts souverains ou privés.
- Stratégies de « performance absolue » : le gérant pourra investir dans des fonds mettant en œuvre des stratégies dites de performance absolue et ces OPC pourront être investis sur toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents, dans la limite définie ci-après) et ils pratiqueront principalement des techniques diversifiées de gestion sur actions, obligations, devises, matières premières...

La politique de gestion prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements, effectuée principalement au travers d'OPC de droit français et de droit européen sur différentes zones géographiques (pays de l'OCDE + pays émergents), l'OPCVM peut être exposé aux pays émergents jusqu'à 40 % de l'actif net du portefeuille et l'exposition aux émetteurs dont la notation est inférieure strictement à BBB- (Standard & Poor's ou équivalents) est limitée à 30% de l'actif net.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net. L'exposition du FCP est limitée à 40% maximum de son actif net aux marchés des pays émergents non OCDE et à 20% maximum de son actif net aux valeurs issues de petites capitalisations cotées.

La sensibilité du FCP est comprise entre -2 et +8.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays de l'OCDE et de pays émergents non OCDE. Dans le cadre de la gestion, une stratégie de couverture du risque de change pourra être mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change pourra être égale à 70% de l'actif net maximum.

Le FCP n'investira pas directement dans des véhicules de titrisation. Néanmoins il est possible qu'il investisse dans des OPC qui en détiennent (notamment des Assets Backed Commercial Paper).

▪ **Indicateur de référence**

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est composé des indices suivants (dividendes réinvestis) :

- 40% EURO STOXX®, indice actions libellé en euro et composé des principales capitalisations de la zone euro. Il est calculé et publié par Stoxx Limited,
- 60% EONIA, taux correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux du marché monétaire de la zone euro.

▪ **Modalités de souscription-rachat**

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert 75013 PARIS).
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 14 heures 30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.
- Cet OPCVM capitalise intégralement ses sommes distribuables.

▪ **Autres informations**

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM aux marchés des actions et des taux et/ou le couvrir des risques actions, taux et devises.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons ou des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

▪ **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites**

- Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité de l'OPCVM (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un OPCVM comparable (depuis sa création).
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur**

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de perte en capital** : Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.myria-am.com

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5 % maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,26 % TTC (*)
-----------------------	-----------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

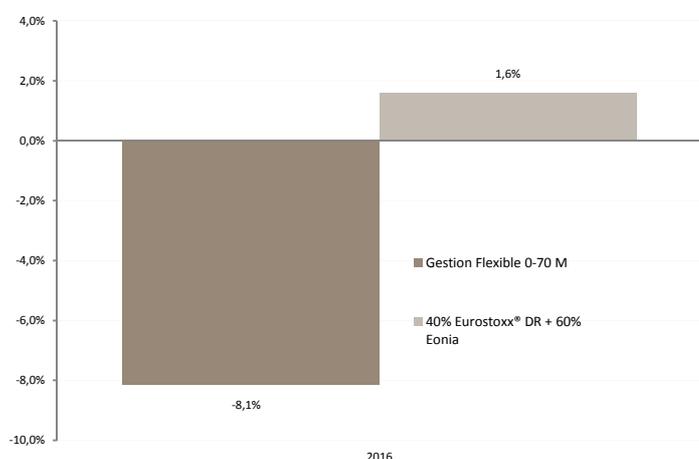
Commission de surperformance	Néant
-------------------------------------	--------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.myria-am.com

Performances passées



Le fonds a été créé le 14 septembre 2015.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

▪ **Dépositaire** : CACEIS Bank

▪ **Fiscalité** :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

MYRIA ASSET MANAGEMENT
32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE
www.myria-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 février 2017.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS